SIVOM de l'Artois

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le 02 JUIL. 2026
ID : 062-246200174-20260629-2026_06_03-BF

2026/

Délibération du Comité Syndical
Séance du 29 juin 2026

Délégués du Sivom : 23
Délégués en exercice
Concernant la compétence
Présents : 21
Votants : 22

Détail des votes

Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

Le Président

L'an deux mil vingt-six, le 29 juin, à 18 heures 30, le Comité Syndical du SIVOM de l'Artois s'est réuni à la salle du comité syndical, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DUPONT, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux délégués le 22 juin 2026.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte du SIVOM le 22 juin 2026.

Présents : Messieurs Jean-Michel DUPONT, Président, BOSSART Steve, TRACHE Bruno, SOEN Yves, LEMAIRE Olivier, HERBAUT Emmanuel, Vice-Présidents, BOULERT Grégory, QUENIART Bruno (suppléant), DELECOURT Dominique, HOUZE DE L'AULNOIT Hugues, MAENHOUT Roger, DUBOIS Bruno, DARRAS Sébastien, HUGOT Jonathan, DUBOIS Mikaël, PATOUX Gauthier, CALLAUX Yves, DEGUERRE Alain, FRERE Patrice, HOMO Sébastien (suppléant) et Madame VIVIER Ewa.

Absent : Monsieur DURLIN Christian.

Excusés : Messieurs GOUDSMETT Gilles, ROHART Sylvain (représenté par son suppléant), CASTELL Jean-François (représenté par son suppléant).

Procuration :
Monsieur GOUDSMETT Gilles à Monsieur BOSSART Steve.

A été nommé secrétaire : Monsieur DUBOIS Mikaël

2026/06/N°3

Domaine d'intervention : Finances

EXAMEN ET VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le vote du rapport d'orientations budgétaires en séance du 15 décembre 2025,

Considérant le vote du Budget Primitif 2026 en séance du 09 février 2026,

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le 02 JUIL. 2026
ID : 062-246200174-20260629-2026_06_03-BF

2026/

Considérant l'adoption de l'affectation de résultat 2025,

Considérant l'avis favorable de la commission des finances qui s'est réunie le 26 juin 2026,

Il est proposé au Comité Syndical un projet de budget supplémentaire 2026 qui se présente comme suit :

- La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à : **883 212.50 €**
- La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à : **186 503.17 €**

Les inscriptions budgétaires pour l'exercice 2026 (Budget Primitif + Budget Supplémentaire) s'équilibrent en dépenses et en recettes comme suit :

- La section de fonctionnement : **3 950 299.48 €**
- La section d'investissement : **2 308 636.47 €**

Après en avoir délibéré, le comité syndical, par 22 voix :

- **Adopte** le Budget Supplémentaire 2026 tel que présenté ci-dessus.
- **Autorise** Monsieur le Président à ordonnancer les dépenses et prescrire l'exécution des recettes du SIVOM de l'Artois pour l'année 2026,
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.
Le Président,
Jean-Michel DUPONT

SIVOM de l'Artois (62138) HAISNES

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services.
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Lille.